



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Votants : 43

Délibération n° D-2025-399

Convocation du Conseil municipal :
le 12/12/2025

Mise à jour du tableau des effectifs

Publication :
le 29/12/2025

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Sérgolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Madame BOUTRIT Sophie

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2025

Délibération n° D-2025-399

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Considérant qu'au regard des besoins de la Ville de Niort et des moyens nécessaires pour son fonctionnement, il y a lieu d'actualiser le tableau des emplois ;

Considérant les besoins de recrutements temporaires pour les agents relevant du statut de droit public ;

Considérant que les emplois permanents vacants peuvent être occupés par des agents contractuels de droit public conformément à l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique ; que leur rémunération est fixée par référence aux grades indiqués dans le tableau ci-joint en annexe, en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience ;

Considérant la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux sur des emplois permanents dans les cas prévus à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, ou pour occuper des emplois permanents afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial conformément à l'article L.332-14 du même code ;

Considérant que pour faire face un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, des agents contractuels peuvent être recrutés temporairement sur des emplois non permanents conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique ; que leur rémunération est fixée par référence aux grades indiqués dans le tableau ci-joint en annexe, en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience ;

Créations d'emplois permanents :

BUDGET	Pôle	DIRECTION Service	EMPLOI <i>Identification de l'emploi (Logiciel RH)</i>	Profil statutaire de l'emploi (par filière)		Durée du travail	Catégorie d'emploi	Nombre	Emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels de droit public (Si oui, le motif sera mentionné)
				Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
Principal	Direction Générale	Direction de la Sécurité, de la Tranquillité Publique et de la Prévention de la délinquance	Responsable du bureau d'ordre et d'emploi, d'étude technique <i>PTV_00945</i>	Chef de service ce police municipale principal de 1ère classe	Chef de service ce police municipale principal de 1ère classe	TC	B	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique
Principal	Direction Générale		Coordonnateur(ice) administrative, financière, budgétaire ou comptable avec encadrement <i>PTV_00841</i>	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	TC	B	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique
Principal	Direction Générale		Chargée / Chargé d'accueil et de gestion administrative, financière, budgétaire ou comptable <i>PTV_00159 - PTV_00840 - PTV_00839</i>	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	C	3	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)
Principal	Pôle Ressources	Direction Finances	Coordonnatrice / Coordonnateur comptable <i>PTV_00585</i>	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	TC	B	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique
Principal	Pôle Développement Durable	Service Hygiène et Santé	Inspecteur(rice) de salubrité <i>PTV_00378</i>	Rédacteur Technicien	Rédacteur principal de 1ère classe Technicien principal de 1ère classe	TC	B	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique
Principal	Pôle Développement Durable	Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine	Responsable du service Action foncière <i>PTV_00035</i>	Attaché	Attaché principal	TC	A	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique

Créations d'emplois permanents :

BUDGET	Pôle	DIRECTION Service	EMPLOI	Profil statutaire de l'emploi (par filière)		Durée du travail	Catégorie d'emplois	Nombre	Emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels de droit public (Si oui, le motif sera mentionné)
				Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
Principal	Pôle Vie du Territoire	Service Culture	Régisseur / Régisseuse de spectacle et d'évènementiel PTV_ à créer	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	TNC 85.7 1 / 100	B	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique
Principal	Pôle Vie du Territoire		Gestionnaire administratif(ve) et logistique de spectacle et d'évènementiel PTV_00065	Rédacteur Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Rédacteur principal de 1ère classe Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	TC	B	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique
Principal	Pôle Vie du Territoire	Direction de l'Education	Référent(e) extra – périscolaire PTV_00793	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)
Principal	Pôle Vie du Territoire		Agent(e) d'entretien polyvalent(e) PTV_00571 / PTV_00202 / PTV_00209	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	C	3	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)
Principal	Pôle Vie du Territoire	Direction Animation de la Cité	Agent(e) d'exploitation d'équipements sportifs PTV_00029	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)

Créations d'emplois permanents :

BUDGET	Pôle	DIRECTION Service	EMPLOI	Profil statutaire de l'emploi (par filière)		Durée du travail	Catégorie d'emplois	Nombre	Emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels de droit public (Si oui, le motif sera mentionné)
				Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
Principal	Pôle Vie du Territoire	Service Evènements	Agent(e) d'exploitation d'évènements <i>PTV_00776</i>	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)
Principal	Pôle Vie du Territoire	Direction Citoyenneté et Population	Agent(e) de cimetières – fossoyeur(se) <i>PTV_00672</i>	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique	Direction de l'espace public Service Espaces vers et naturels	Responsable de la régie espaces verts <i>PTV_00079</i>	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	TC	B	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique		Jardinier(ère) en production horticole <i>PTV_00085</i>	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique		Jardinier(ère) en espaces verts <i>PTV_00300</i>	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique	Direction de l'espace public Service Propreté Urbaine	Agent(e) de propreté urbaine <i>PTV_00611</i>	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)

Créations d'emplois permanents :

BUDGET	Pôle	DIRECTION Service	EMPLOI	Profil statutaire de l'emploi (par filière)		Durée du travail	Catégorie d'emplois	Nombre	Emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels de droit public (Si oui, le motif sera mentionné)
				Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique	Direction de l'espace public Service Aménagement de l'Espace Public	Chargée / Chargé d'études et conduite d'opérations <i>PTV_00869</i>	Ingénieur	Ingénieur principal	TC	A	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique		Agente / Agent de travaux de voirie <i>PTV_00248 / PTV_00308</i>	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	C	2	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique	Direction de l'espace public Service Voirie	Agente / Agent de travaux de signalisation <i>PTV_00266</i>	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique		Chargée / Chargé de travaux énergie <i>PTV_00135</i>	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	TC	C	2	Article L.332-8 du Code général de la fonction publique

Créations d'emplois non permanents :

BUDGET	Pôle	DIRECTION	EMPLOI	Profil statutaire de l'emploi (par filière)		Durée du travail	Catégorie d'emplois	Nombre
				Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi			
Principal	Pôle Ressources	Direction des Finances	Assistante / Assistant comptable	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1	C	1
Principal	Direction Générale	Direction de la Sécurité, de la Tranquillité Publique et de la Prévention de la délinquance	Agente / Agent de surveillance de la voie Publique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1	C	1

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les créations d'emplois figurant dans les tableaux des emplois ci-dessus ;
- autoriser le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGE